

Candidature pour un échange à l'Université d'Angers 2016-2017

Les formulaires de candidature sont disponibles uniquement en ligne :

- du 15 mars au 1er juin 2016 pour le premier semestre et l'année entière
- du 1er octobre au 1er novembre 2016 pour le second semestre

Avant de vous engager et de commencer la saisie en ligne, nous vous invitons à consulter le guide pratique **Venir étudier en France** : Sur la page *International*, après avoir choisi la *version française*, télécharger le guide à partir du lien "Télécharger le guide pratique venir étudier en France" à droite de la page. Il répond à un grand nombre de questions régulièrement posées.

Pour vous aider à bien comprendre la procédure de saisie en ligne, nous vous invitons également à lire les explications qui suivent. Elles précisent les différentes étapes de votre candidature - de la saisie en ligne du formulaire de candidature à la confirmation d'inscription par l'Université d'Angers.

Assurez-vous aussi, avant de commencer la saisie en ligne, de l'exactitude des renseignements que vous allez donner (adresses, personne à prévenir en cas d'urgence, couverture médicale, etc.) et, **pour les candidats choisissant de loger en cité universitaire**, d'avoir à portée de main une carte bancaire pour effectuer le paiement en ligne des frais de réservation et d'assurance de la chambre.

La procédure comporte trois étapes distinctes pour le candidat :

- 1) la saisie en ligne du formulaire de candidature (disponible sur cette page) :

<http://www.univ-angers.fr/fr/international/etudiants-internationaux/etudiants-des-programmes-d-echanges.html>

- 2) **pour les candidats ayant choisi de loger en cité universitaire**, le paiement en ligne des frais de réservation (30€) et de l'assurance (26€) obligatoires de la chambre ; attention, ces frais de réservation (30€) ne seront pas remboursés en cas de désistement.
- 3) l'impression du formulaire en 2 exemplaires et l'envoi par courrier postal des 2 versions papier du formulaire, lesquelles devront obligatoirement comporter votre signature ainsi que l'accord signé des coordinateurs départemental et institutionnel de votre université ; Il est également demandé aux étudiants européens de fournir en plus une copie lisible de leur carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Si vous ne disposez pas d'une imprimante lors de la candidature, vous pouvez sauvegarder le fichier et l'imprimer plus tard.

IMPORTANT : Ce n'est qu'après réception des formulaires imprimés et signés par vous-même et les coordinateurs de votre université que votre candidature sera définitivement traitée. Tout formulaire non signé sera retourné au candidat, retardant ainsi le traitement de son dossier.

Les formulaires signés doivent nous parvenir impérativement avant :

- le 15 juin 2016 pour le premier semestre et l'année entière
- le 15 novembre 2016 pour le second semestre

La Direction de l'International de l'Université d'Angers vous souhaite par avance la bienvenue à Angers.

Si vous avez des questions concernant la candidature en ligne, n'hésitez pas à nous écrire à echange.international@listes.univ-angers.fr

Information sur l'utilisation de vos données personnelles

► En application de la loi française, vos données personnelles sont strictement confidentielles. Elles ne sont accessibles qu'à l'Université d'Angers qui s'engage à ne les communiquer sous aucun prétexte et à ne les utiliser que pour le suivi de votre dossier en tant qu'étudiant de programme d'échange.

Première étape

La saisie en ligne du formulaire de candidature

1. Pour constituer votre candidature, vous devez d'abord **créer un compte de candidature** (nom d'utilisateur + mot de passe) qui vous permettra de réaliser votre candidature, de la sauvegarder et de la continuer un autre jour si vous le souhaitez. Puis, connectez-vous avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.
2. Répondez aux questions du formulaire, puis vérifiez vos réponses avec la plus grande attention. *Communiquez-nous une adresse e-mail valide jusqu'à votre arrivée à Angers.*
3. La dernière question porte sur la demande de réservation d'une chambre en cité universitaire.

Vous ne souhaitez pas de chambre universitaire et vous cochez 'Non' à la question posée. Cliquez ensuite sur **'suivant'**. Si votre formulaire est complet et que vous ne souhaitez pas apporter de modifications, cliquez sur **'menu'** puis sur **'valider'**. Téléchargez et imprimez votre formulaire.

Vous souhaitez loger en cité universitaire et vous cochez 'Oui'. Vous devrez passer à l'étape suivante : le paiement en ligne des frais de réservation et de l'assurance de la chambre.

Deuxième étape

Le paiement en ligne des frais de réservation et de l'assurance de la chambre en cité universitaire

1. Après avoir coché 'Oui', cliquez sur **'suivant'**. Si votre formulaire est complet et que vous ne souhaitez pas apporter de modifications, cliquez sur **'menu'** puis sur **'valider'**.
2. Une fois votre candidature validée, vous devez payer en ligne les frais de réservation (30€) et l'assurance (26€) de la chambre en cliquant sur **'Paiement CB'**. Suivez toutes les indications pour procéder au paiement en ligne.
3. Les opérations de paiement terminées, cliquez sur **'retour candidature en ligne'** puis, téléchargez et imprimez votre formulaire.
4. Vous recevrez deux messages électroniques : l'un confirmant le paiement en ligne des frais de réservation de la chambre et l'autre confirmant le paiement en ligne de l'assurance. Imprimez ces messages ou sauvegardez-les dans votre ordinateur.

IMPORTANT: Vous souhaitez loger en cité universitaire mais il vous est impossible de payer en ligne les frais de réservation et d'assurance de la chambre. Dans ce cas, cochez 'Oui' puis envoyez-nous un e-mail avant le 1er juin (pour un séjour au premier semestre ou aux deux semestres) ou avant le 1er novembre (pour un séjour au second semestre) pour confirmer votre demande de chambre en cité universitaire à l'adresse suivante :

echange.international@listes.univ-angers.fr

Nous vous indiquerons par courrier d'autres possibilités de paiement.

Troisième étape

La confirmation de votre participation au programme d'échange

1. Après avoir imprimé le formulaire de candidature en 2 exemplaires, signez-les, puis faites-les signer par les coordinateurs de votre établissement pour confirmer votre candidature au programme d'échange ;
2. Envoyez les 2 formulaires signés ainsi qu'une photocopie de votre CEAM par courrier postal à la Direction de l'International :

Université d'Angers

Direction de l'International – Pôle Mobilité Entrante

"La Passerelle " campus Belle Beille

2 rue Lakanal

49045 Angers cedex 01

France

3. La Direction de l'International vous enverra un courrier électronique pour confirmer la réception de votre candidature dans les délais les plus brefs possible.